

Notes d'allocution pour Scott Tessier, président-directeur général du C-TNLOHE
Mise à jour/Présentation générale de l'Office
Forum environnemental, 20 novembre 2023

Merci, Kris. Je suis heureux d'être ici et je voudrais remercier l'ACPP de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui au nom du C-TNLOHE.

Ce matin, je ferai le point sur quelques sujets clés.

Je vous ferai part de mes réflexions sur le récent renvoi à la Cour suprême concernant la *Loi sur l'évaluation d'impact*, je m'appuierai sur les remarques de Roger concernant le projet de loi C-49 et l'élargissement de notre mandat, je parlerai de la réglementation axée sur le rendement et je donnerai un aperçu de certains engagements internationaux récents du C-TNLOHE.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le C-TNLOHE fournit des renseignements et des connaissances spécialisés en travaillant avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur des projets désignés en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Le 13 octobre, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans un renvoi, déclarant que certains éléments du projet de loi C-69, aujourd'hui connu sous le nom de *Loi sur l'évaluation d'impact*, ou *LEI*, sont inconstitutionnels.

Le C-TNLOHE est essentiellement traité comme une autorité fédérale aux fins de la *LEI* et, bien entendu, nous appliquons les *Lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique* au nom des deux gouvernements.

En réponse au renvoi de la Cour suprême, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada, M. Steven Guilbeault, a annoncé des directives provisoires pour l'administration de la *LEI*, y compris :

- fournir un avis sur la question de savoir s'il existe une compétence fédérale claire pour les projets actuellement dans le système;
- collaborer avec les promoteurs à la collecte des renseignements nécessaires pour étayer les évaluations;
- mobiliser les peuples autochtones et les consulter tout au long du processus d'évaluation;
- explorer les possibilités de maximiser la collaboration avec les provinces et d'axer les évaluations fédérales sur les effets négatifs potentiels dans les aires relevant de la compétence fédérale.

Le régime d'évaluation environnementale ou d'impact en place aujourd'hui dans notre zone extracôtière est le fruit d'un travail de bonne foi de la part des gouvernements, des organismes de réglementation, de l'industrie, des intervenants et des groupes autochtones depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-69.

À ce stade, nous estimons qu'il n'y a pas grand-chose à changer, si ce n'est rien, pour que notre zone extracôtière soit conforme aux directives de la Cour suprême.

Les questions relatives aux compétences d'amirauté fédérale et provinciale ont été traitées de manière assez élégante depuis les années 1980 dans le cadre de l'Accord atlantique et de sa loi de mise en vigueur, qui permet et met en œuvre une gestion conjointe.

Les évaluations régionales et propres aux projets qui sont en cours devraient se poursuivre d'une manière conforme aux directives de la Cour suprême.

Comme Roger l'a mentionné précédemment, des modifications proposées à apporter aux *Lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique* ont été présentées au Parlement en mai dernier.

Lorsqu'elles seront adoptées, ces modifications élargiront le mandat de l'Office Canada-Terre-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers pour y inclure la mise en valeur des énergies renouvelables en mer, en plus d'un changement de nom pour la Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière.

Si les choses se déroulent comme prévu par les gouvernements, la loi (projet de loi C-49) entrera en vigueur l'année prochaine, suivie des règlements. Notre travail est en cours dans plusieurs domaines :

- Alors que le projet de loi C-49 suit son cours à la Chambre des communes fédérale, nous serons probablement appelés à témoigner devant le Comité permanent des ressources naturelles.
- Nous donnons actuellement des conseils politiques et réglementaires aux gouvernements sur le régime foncier et d'autres considérations. Nous comprenons qu'un projet d'ensemble de règlements pour consultation publique est prévu pour le début de 2024.
- Nous tirons des leçons de l'expérience continue du gouvernement provincial en matière de vent de mer. Nous avons eu plusieurs séances très productives avec des fonctionnaires provinciaux sur les « leçons apprises » et nous en aurons d'autres.
- Nous avons rencontré à deux reprises le comité qui dirige l'Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et nous continuons à offrir une assistance technique permanente sur demande.
- Nous procédons actuellement à une évaluation interne « SWOT » afin d'éclairer nos besoins et nos plans en matière de formation, nos exigences organisationnelles et un plan de travail pluriannuel.
- Nous continuons à nous engager au niveau international dans plusieurs enceintes, notamment : une tournée en Allemagne axée sur le vent de mer en juin; plusieurs initiatives internationales régionales et bilatérales au cours de l'été; des réunions et conférences internationales récentes en Australie; et le Global Offshore Wind Regulators Forum, qui s'est tenu à Washington le mois dernier.
- Nous entamons nos efforts de refonte de marque. Vous pouvez vous attendre à ce qu'un nouveau style coïncide avec notre nouveau mandat au courant de l'année prochaine.

- Un éventuel appel d'offres pour des projets éoliens extracôtiers est actuellement prévu pour 2025, mais le moment et l'endroit exacts de l'élaboration de ces projets seront déterminés (et pilotés) par les gouvernements conformément à la loi.

Au cours des 10 premières années que j'ai passées à l'Office, et pendant plusieurs années avant mon arrivée, un sujet de discussion perpétuel a été ce qui s'avère être un passage très progressif à une réglementation fondée sur le rendement.

Là aussi, nous nous préparons sur plusieurs fronts, dans l'attente de la transition vers un nouveau Règlement-cadre en vertu de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtiers.

La version provisoire du règlement a été publiée dans la *Gazette du Canada* 1 l'année précédente et nous attendons la publication de la version finale dans la *Gazette du Canada* 2.

Entre-temps, nous travaillons sur des plans de transition et élaborons des directives afin de garantir que notre boîte à outils est à jour et prête pour notre surveillance de la conformité dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

L'été dernier, l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve (FFAW-Unifor) nous a fait part de ses préoccupations concernant le processus de consultation relatif à un programme de forage exploratoire dans la région de Jeanne d'Arc et, plus généralement, les effets potentiels des activités pétrolières sur d'importantes zones de pêche.

Je pense que tout le monde dans ce forum comprend qu'il est dans l'intérêt de Terre-Neuve-et-Labrador et du reste du Canada que les industries de la pêche et du pétrole continuent à coopérer et à communiquer de manière proactive et en toute transparence, dans le cadre de processus de planification bien établis et pendant les activités.

Nous continuons à réglementer dans l'intérêt du public, en collaborant avec la FFAW-Unifor et d'autres intervenants du secteur de la pêche et du pétrole, directement et par l'intermédiaire de One Ocean.

One Ocean met en place un nouveau groupe de travail qui se concentrera sur le régime foncier et les questions connexes. Ce groupe de travail fournira un forum pour échanger des renseignements détaillés et discuter de questions et préoccupations communes de manière proactive et plus approfondie.

Il s'agira de renseignements sur des sujets tels que la délivrance de permis, les appels de candidatures et les appels d'offres, tout en offrant à l'industrie de la pêche un autre moyen de partager avec le C-TNLOHE des renseignements que nous prendrons en considération dans le cadre des activités liées au régime foncier.

Nous nous réjouissons de l'amélioration de la communication et de la transparence entre les deux secteurs et nous remercions Wayne Follett, Ashley Woodford et les membres de One Ocean pour leur engagement et leur soutien.

J'ai mentionné précédemment notre engagement international à l'appui de nos efforts pour préparer l'élargissement de notre mandat.

Lors de notre récent forum sur la sécurité, les participants ont entendu parler des travaux importants de l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators (IOPER). J'aimerais donc aujourd'hui mettre en lumière les travaux de l'International Regulators of Petroleum Environmental Regulators, également connu sous le nom de l'IOPER.

L'IOPER est un groupe collaboratif d'organismes de réglementation nationaux qui se consacre à l'amélioration des normes de rendement environnemental dans les industries des hydrocarbures extracôtiers, de l'exploration et de la production. Son assemblée générale annuelle s'est tenue à Perth, en Australie, les 5 et 6 octobre.

Les organismes de réglementation participants, outre l'Australie et le Canada, étaient le Brésil, l'Irlande, Israël, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Parmi les sujets abordés : le captage et la séquestration du carbone, la transition énergétique et les besoins énergétiques mondiaux, la désaffectation, l'intérêt des intervenants pour la réglementation du secteur de l'énergie extracôtière, la collaboration avec les groupes autochtones et les défis en matière de main-d'œuvre.

Le groupe de travail sur le son marin et le groupe de travail sur le déversement d'hydrocarbures ont présenté des mises à jour.

Le premier a été créé pour soutenir l'IOPER dans son travail sur les impacts acoustiques des activités pétrolières et gazières en mer sur l'environnement. Il a également été question d'un nouveau forum multilatéral consacré au bruit océanique dans toutes les formes d'énergie extracôtière.

Le groupe de travail sur les déversements d'hydrocarbures offre une tribune permettant de partager les approches et les expériences et de favoriser l'amélioration de la préparation et de l'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures extracôtiers.

Les engagements internationaux de ce type nous aident à rester à la pointe de la surveillance réglementaire grâce au partage de pratiques exemplaires et de leçons apprises avec nos homologues du monde entier.

Nous nous réjouissons également d'accueillir la conférence de l'International Regulators Forum et les rencontres connexes ici même à St. John's en 2025.

Pour conclure, j'aimerais faire la promotion de la conférence Digital Offshore '23, qui se tiendra la semaine prochaine. La numérisation est le vecteur d'une grande partie de l'innovation que nous observons aujourd'hui et que nous attendons pour les années à venir. Elle offre de nombreuses possibilités d'amélioration, ainsi que de nouveaux défis qui nous empêchent tous de dormir.

J'ai hâte de contribuer, d'écouter et d'apprendre lors de cet événement, comme je le fais aujourd'hui. Merci pour votre attention.